

*Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !*

## Commission Administrative Paritaire du 12 septembre 2013



## Recours en notation Catégorie C

La Commission Administrative Paritaire Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart le 12 septembre 2013. Commencée à 9 h 15, elle s'est terminée à 12 h 00. La Présidence était assurée par Mme Andrée Ammirati, Directrice du Pôle Pilotage et Ressources. Le secrétariat a été pris en charge par M. Philippe Lestienne et le secrétariat - adjoint par CGT Finances Publiques pour les AAP 1, par CFTC DGFIP 62 pour les AA et par Solidaires DGFIP 62 pour les AAP 2.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ SNUI Solidaires
- ☞ F O DGFIP 62
- ☞ C F T C DGFIP 62
- ☞ C G T DGFIP 62

### Ordre du jour de la C A P L

- 1 Examen des recours en notation des agents de catégorie C

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais**  
Secrétaire Départemental, Gabriel Gaillard, Recette des Finances de Boulogne sur Mer ( E M R 62 )  
16 rue Victor Hugo, 62200 BOULOGNE SUR MER  
<http://062.cftc-tresor.fr> 06 66 61 81 11  
CFTC DGFIP 62 : le syndicat constructif qui agit pour ne pas subir.



Le nouveau système de notation des agents des finances publiques vient de commencer cette année . Ce nouveau « machin » est encore plus compliqué que l'ancien, qui n'était déjà pas simple, au passage. **Cela semble normal, pour CFTC DGFIP 62.** Pourquoi la DGFIP ferait-elle simple, si elle peut compliquer. Il convient de noter que les réductions d'ancienneté sont plafonnées à 2 mois au lieu de 3. Les voies de recours sont modifiées, alourdies et réduites. Une fois de plus, CFTC DGFIP 62 estime que la prétendue fusion que nous appelons absorption n'a vraiment rien apporté de bon aux agents des finances publiques.

La préparation de cette CAP n'a pas été sereine. En effet, plusieurs dossiers nous sont parvenus, soit mardi 10 septembre, soit même pour un cas, mercredi 11 septembre après-midi. Cette situation anormale a été largement et fortement évoquée auprès de la Direction, qui s'est engagée à être plus opérationnelle pour les prochaines CAP de recours en notation.

Avant cette C A P de recours en notation, **CFTC DGFIP 62** est intervenue directement au niveau Recours A H pour les collègues qui avaient fait appel à nous. 5 Cadres C avaient demandé la modification des appréciations littérales, **CFTC DGFIP 62** a obtenu satisfaction pour 3 d'entre eux, concernant les tableaux synoptiques, 19 changements ont été soutenus par nos soins et nous avons obtenus satisfaction pour 13. Pour ce qui est de l'avancement, sur 8 dossiers présentés, nous n'avons obtenu gain de cause pour 1 seul. Toujours le même problème de contingentement. La DGFIP n'aime pas lâcher, dès que l'on parle d'avancement d'échelon !!! N'hésitez donc pas à faire appel à vos élu(e)s **CFTC DGFIP 62** pour les prochains recours, ou pour votre liste d'aptitude de C en B.

13 recours en catégorie C ont été déposés par les collègues, dont 8 pour les AAP de 1ère Classe, 3 pour les AAP de 2ème Classe et 2 pour les AA de 1ère Classe. La réserve avant le recours A H s'élève à 15 mois, et à 11 mois, après le recours A H. Après les recours A H, 6 dossiers ont été totalement rejetés, 5 ont été rejetés partiellement.

La CGT a assuré la défense de 2 dossiers, FO, la défense de 3, SNUI Solidaires, la défense de 2 et CFTC DGFIP 62 la défense de 5. A noter, qu'un dossier a unanimement été non défendu par l'ensemble des organisations syndicales présentes à cette CAP de recours en notation.

A la fin de cette CAP, l'administration a rejeté 6 recours, nous avons évidemment voté contre cette décision. 2 Dossiers ont obtenu une réduction d'avancement d'un mois, dont un en échelon final. Nous avons voté POUR. 5 Dossiers ont été modifiés au niveau du tableau synoptique, ou au niveau des appréciations littérales. Nous avons voté POUR.

Sur la réserve de 11 mois, un seul mois a été accordé. C'est parfaitement regrettable, la direction n'a rien voulu lâcher de plus. Cette réserve est censée être utilisée l'année prochaine. CFTC DGFIP 62 sera très vigilante sur ce sujet.

**CFTC DGFIP 62 ne communiquera pas les noms des collègues** concerné(e)s par cette C A P Locale dans son compte rendu. En effet, les listes nominatives d'agents de la DDFIP 62 relatives notamment aux mouvements de mutations et aux promotions, ainsi que toute information de nature à mettre en péril la sécurité des agents ou des locaux, ne doivent pas être rendus accessibles au public (hors DGFIP) via l'internet. **CFTC DGFIP 62 tient à respecter les protocoles définis par la DGFIP.**

#### Compte rendu des élu(e)s C F T C DGFIP 62 en catégories C

Frédérique Davigny	Trésorerie de Lens- Municipale	Titulaire Catégorie C
Valérie Duez	S I P de Lens Sud	Suppléante Catégorie C
Gabriel Gaillard	E M R 62	Expert Catégorie C